

République française  
 Département de la  
 Haute-Savoie  
 Arrondissement de  
 Thonon- Les- Bains  
 Commune de  
**CERVENS**

**Convocation**  
 du 06/02/2025

**Nombre de  
 conseillers :**  
 En exercice : - 13  
 Quorum : ---- 07  
**Présents :** --- 10  
 Absents : ---- 03  
 Pouvoirs : ---- 02  
 Votants : ---- 12

**VOTE**  
 Pour : ----- 12  
 Contre :----- 00  
 Abstentions :-- 00

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

### SEANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025 à 19H30

L'an deux mille vingt-cinq le onze février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste/ DECOMBARD Coralie / FAVRAT Florent/ LEYDIER Serge / NOEL Ruta/ MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

**Absents** : KELLER Sophie / SANDRAL Linda / CHATEL Christophe.

**Procurat<sup>ion</sup>(s)** : Sophie KELLER a donné procuration à Michèle CALLENDRIER, Christophe CHATEL a donné procuration à Gil THOMAS

**Secrétaire de séance** : DECOMBARD Coralie

### Cimetière

### Délibération N°2025-03

#### Délibération Certifiée exécutoire,

Télétransmise

Le : 14/02/2025

Reçue en Préfecture

Le : 14/02/2025

Mise en ligne sur le site  
 de la commune

Le : 14/02/2025

**Gil THOMAS, Maire**



### **OBJET** : Approbation du projet d'extension du cimetière

La commune de Cervens va entreprendre des travaux d'agrandissement de son cimetière communal.

Il est rappelé que le cimetière communal ne dispose plus aujourd'hui que d'un espace disponible restreint et qu'il est donc nécessaire de procéder à son extension afin de faire face aux demandes de concessions à venir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2223-1,

Vu les articles R123-1 et suivants du code de l'environnement précisant la forme de l'enquête publique,

Vu la délibération n°2023-41 du 10 octobre 2023 relative au projet d'extension du cimetière de Cervens,

Vu le rapport géologique et hydrogéologique du 30 octobre 2023 établi par Monsieur Stéphane GRANGE, hydrogéologue.

Vu l'arrêté n°2024-27 du 1<sup>er</sup> juillet 2024 portant ouverture de l'enquête publique relative à l'extension du cimetière de la commune de Cervens,

Vu la décision du Tribunal Administratif de Grenoble n°E24000108/38 du 26/06/2024 nommant Monsieur Pierre GUGUEN en qualité de commissaire enquêteur,

Vu l'enquête publique réalisée du 30 juillet au 30 août 2024,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 4 septembre 2024,

Considérant qu'une observation a été portée sur le registre d'enquête publique précisant l'existence d'une servitude de passage sur la parcelle ZN 57 au profit de la parcelle ZN 56,

Considérant les recommandations du commissaire enquêteur dans son rapport à savoir le respect de la servitude de passage sur la parcelle ZN 57 au profit de la parcelle ZN 56,

Considérant les recommandations de l'hydrogéologue qui propose la réalisation d'un drain périphérique dans les bordures sud et est de l'extension pour éviter toute accumulation d'eau,

Considérant que l'article L 2223.-12 du CGCT prévoit que « dans les communes urbaines et à l'intérieur des périmètre d'agglomération, la création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière à moins de 35 mètres des habitations sont autorisés » par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, pris après une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement et après avis de la Commission Départementale compétente en matière d'Environnement, de Risque Sanitaire et Technologiques (CORDEST).

Considérant qu'il convient de prendre en compte les remarques de l'hydrogéologue et du commissaire enquêteur,

Considérant que le projet d'extension du cimetière de Cervens est prêt à être approuvé et doit faire l'objet d'une déclaration de projet,

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** le projet d'extension du cimetière de Cervens tel que présenté à l'enquête publique en tenant compte :
  - Des préconisations du commissaire enquêteur à savoir le respect de la servitude de passage sur la parcelle ZN 57 au profit de la parcelle ZN 56,
  - Des préconisations de l'hydrogéologue, à savoir la mise en place d'un drain périphérique dans les bordures sud et est de l'extension pour éviter toute accumulation d'eau.
  
- ⇒ **DEMANDE** l'autorisation à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie d'étendre le cimetière communal selon ce projet après avis du CORDEST.
  
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,  
*Pour extrait certifié conforme*

Le Maire,  
**Gil THOMAS**



La secrétaire  
**Coralie DECOMBARD**

